



L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

JUIN 2009



Mardi le 23 juin

- 17 h 00 Exposition d'artistes au presbytère
(Fermeture à 19 h)
- 20 h 00 Cérémonial, discours patriotiques et
levée du drapeau
- 20 h 30 Spectacle musical gratuit en plein air avec
Patrick Lalonde et ses musiciens
- 21 h 30 Feu d'artifices de la Municipalité de Saint-Placide
présenté par les pompiers du Service des incendies
- 22 h 00 Reprise du spectacle
- 23 h 00 Feu de joie de l'Association des pompiers
de Saint-Placide

Mercredi le 24 juin

- 9 h 30 Volée de cloches à l'Église, jeux gonflables
- 10 h 00 Exposition d'artistes au presbytère
- 10 h 30 Marché aux puces organisé par le Cercle
de fermières de Saint-Placide
- 13 h 00 Tournoi de pétanque derrière le presbytère
- 13 h 30 Événement Graffiti et Musique pour ados
(Stationnement de l'Église)

VENEZ EN GRAND NOMBRE FÊTER AVEC NOUS LA FÊTE NATIONALE !

N. B. Consommations et restauration sur les lieux.

RECHERCHONS BÉNÉVOLES !!! COMMUNIQUEZ AVEC M. HENRI PELOSSE AU 450 258-3534

RAPPEL 2^e VERSEMENT DE TAXES

Nous désirons vous rappeler que le deuxième versement de taxes arrivera à échéance le **10 juin 2009**. Prenez note également que le premier versement était dû le 10 mars dernier et que le troisième versement devra être fait le 10 septembre 2009. Les personnes, n'ayant pas versé à temps le premier et / ou le deuxième versement de taxes, seront déchues de leur droit de payer en trois versements et le solde deviendra immédiatement exigible. De plus, une pénalité de 5 % et des intérêts annuels au taux de 15 % seront applicables.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le 1^{er} juin dernier, lors de l'assemblée ordinaire, le conseil municipal a adopté les résolutions suivantes :

- ⇒ Nomination de M. Georges Franc, conseiller municipal, à titre de maire suppléant pour les mois de juin à septembre 2009 ;
- ⇒ Don de 100 \$ au Comité d'aide alimentaire des Patriotes (C.A.A.P.) ;
- ⇒ Modification de la convention de travail du service des incendies de la Municipalité de Saint-Placide – déplacements lors de la formation ;
- ⇒ Engagement de M^{me} Chantal Breault, à titre de responsable de la bibliothèque municipale, suite à l'annonce du départ à la retraite de M^{me} Danielle Le Moëligou en fin d'année 2009 ;
- ⇒ Installation supervisée des modules de jeux et équipement autoportant au parc Cyrille-Lalande ;
- ⇒ Renouvellement cotisation à la Société du Patrimoine d'expression du Québec ;
- ⇒ Avis de motion : Règlement modifiant le règlement numéro 12-08-2004 relatif à la Régie interne des assemblées du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide ;
- ⇒ Adoption : Règlement numéro 2009-06-02 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;
- ⇒ Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Laurentides pour l'année 2009-2010;
- ⇒ Embauche de M^{me} Florence Lavigne, à titre de monitrice supplémentaire pour le camp de jour 2009 ;

Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 6 juillet 2009, à 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carrières.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

HAUTES HERBES

Le service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Placide vous informe, que le fait de laisser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de (20) centimètres ou plus, constitue une nuisance et est prohibé. Soyez vigilants en cette période de l'année afin de contrer, par l'entretien de vos terrains vacants ou construits, la propagation de l'herbe à poux.



INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

Il est interdit de faire des feux en plein air que ce soit pour faire brûler des feuilles, branches ou autres.

Les feux dans un foyer extérieur sont autorisés uniquement s'ils sont munis d'un pare-étincelle. Toutefois, aucun feu n'est permis lorsqu'il y a interdiction de la part de la SOPFEU.

La Sûreté du Québec est autorisée à émettre des contraventions à toute personne qui contrevient à la réglementation municipale.



La première amende est fixée à 100 \$.

ERRATUM RELATIF AUX STATISTIQUES PUBLIÉES DANS L'INFORMATEUR DU MOIS DE MAI 2009 RELATIVEMENT À LA VITESSE AU VOLANT

La vitesse au volant constitue, tout comme l'alcool au volant, l'une des deux principales causes d'accidents au Québec. De 2004 à 2008, les accidents liés à la vitesse au volant représentent :

- ⇒ 40 % des décès, 34 % des blessés graves et 23 % des blessés légers;
- ⇒ 260 décès, 1 120 blessés graves et 10 300 blessés légers;
- ⇒ 300 millions de dollars en indemnisation des victimes;
- ⇒ 1 200 milliards de dollars en coûts sociaux (dommages matériels, perte de productivité, etc.).

Ref : <http://www.saaq.gouv.qc.ca/prevention/vitesse/index.php>



VACANCES DE LA CONSTRUCTION FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 20 juillet 2009 au 31 juillet 2009, pour les vacances de la construction. Si vous prévoyez avoir besoin de permis ou certificat de conformité durant ces deux semaines, vous devrez en faire la demande à monsieur Jean-Claude Millette avant le jeudi 9 juillet 2009, 16 h 30. Prenez note que vous pouvez rencontrer l'inspecteur municipal sur rendez-vous seulement. Pour de plus amples informations, communiquez avec celui-ci au 450 258-2305, poste 229.

LOISIRS

CHRONIQUE BIBLIO

HEURES D'OUVERTURE :

Dimanche et lundi : Fermé
Mardi et vendredi : 14 h à 21 h
Mercredi et jeudi : 14 h à 16 h
Samedi : 10 h à 12 h et
14 h à 16 h

AIDE AUX LECTEURS, MARDI 9 JUIN 2009

Ce mois-ci, Claudette Parent, bénévole du comité bibliothèque, sera sur place afin de vous seconder si vous le désirez. Que ce soit pour le choix d'un livre, discuter des nouveautés, d'une lecture récente ou pour toute autre question, elle vous répondra avec plaisir.

Camp de jour de Saint-Placide Mes vacances au pays de l'imaginaire



Veillez prendre note que la rencontre de parents obligatoire aura lieu le jeudi 11 juin 2009, à 19 h à la salle Jean-Paul-Carières.

Lors de cette courte rencontre vous serez informés des destinations de rêve de l'été (thématiques) et vous devrez sélectionner dans quelle histoire vous autorisez votre enfant à s'arrêter (choix de sorties). De plus, pour des raisons de sécurité, nous vous demanderons de vérifier la fiche de santé de votre aventurier (enfant) et d'approuver ou corriger son contenu incluant les personnes autorisées à venir les chercher à chaque réveil (fin de journée).

SVP confirmer votre présence en communiquant avec la responsable, M^{me} Johanne Bernatchez (Nemo) au 450 258-2305 poste 234.



COMMUNIQUÉS

Le cercle de fermières bénéficie d'une subvention du Programme Nouveaux Horizons des Aînés. Des cours d'initiation à la broderie et de tissage seront donnés. C'est gratuit !

Si cela vous intéresse, communiquez avec :

Huguette Jubinville au 450 258-3522



CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-PLACIDE

EXPOSITION ARTISANALE, UNE RÉUSSITE !

Plus de 100 personnes ont pu admirer les belles pièces réalisées. Les gagnants du tirage sont :

- 1^{er} prix : Certificat cadeau de 200 \$ chez Métro Martel
M^{me} Nicole Lalande, de Saint-Placide
- 2^e prix : Jeté
M. Marc Mongrain, de Saint-Esprit
- 3^e prix : Peinture réalisée par Réjeanne Leclerc
M. Réjean Guindon, de Saint-Placide
- 4^e prix : Panier de produits régionaux du terroir
M^{me} Josée Desroches, de Saint-Placide

Félicitations aux gagnants !



JOYEUX ANNIVERSAIRE À MADAME ESTELLE PAQUETTE

Le Cercle de fermières de Saint-Placide souhaite un joyeux anniversaire à M^{me} Estelle Paquette qui aura 90 ans le 23 juin prochain. Elle est membre du Cercle depuis 20 ans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du Festi-Vent sur glace



Avis de convocation

MERCREDI, 8 JUILLET 2009, 20 H
Salle municipale Jean-Paul Carrières
281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide

Les personnes intéressées peuvent contacter M^{me} Olivier au 450-258-4517 afin de connaître les conditions requises pour devenir membre, et ce, avant le 23 juillet à 12 h.

Il est à noter que seuls les membres pourront assister à cette assemblée et qu'il y aura élection des nouveaux membres du conseil d'administration. Les membres seront élus pour une période de deux ans soit jusqu'en mai 2011. Seuls les membres en règles peuvent se porter candidat pour un poste au conseil d'administration et doivent le faire savoir par courrier, ou courriel quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle.

Festi-Vent sur glace
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide (Québec) J0V 2B0
info@festi-vent.com



Le Gîte La Capucine de Saint-Placide à l'honneur !

Lauréat provincial,
Coup de cœur du public 2009
Volet Auberge du Passant

C'est le 24 mai dernier au Vignoble le Cep d'Argent à Magog que la Fédération des Agricotours du Québec a honoré des établissements certifiés qui se sont démarqués de façon remarquable par leur accueil de tous les jours envers leur clientèle.

Félicitations à M^{me} Julie Fréchette et M. Alcide Paradis !

PROJET DE KIOSQUE TOURISTIQUE



La Chambre de commerce du Lac des Deux-Montagnes a sondé tous ses commerçants de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Oka et Saint-Placide sur le sujet en rubrique et la réponse positive que nous avons reçue de vous, nous a confirmé le besoin d'avoir notre propre kiosque bien établi sur notre territoire afin de bien desservir nos commerçants locaux. Après l'obtention des approbations des autorités respectives dans ce dossier, nous recherchons des gens disponibles et intéressés à former un comité de consultation pour les différents aspects de l'implantation du projet de kiosque. Si vous vous sentez concerné(e) de près ou de loin par ce kiosque, nous vous invitons à donner votre nom et # de téléphone AVANT LE 12 JUIN à Denise Lemay au 450 472-7535 et à venir nous rencontrer lors de notre prochaine réunion, soit le 16 juin prochain. De plus, si vous connaissez des gens dans votre entourage susceptibles aussi d'avoir un intérêt, prière de leur transmettre ce message.



Aux contribuables de la susdite
municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée,
M^e Nathalie Lauzière
Directrice générale de la municipalité,

QU'à son assemblée régulière du 1^{er} juin 2009, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le règlement numéro 2009-06-02 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

QUE toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

QUE ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 3^e jour du mois de juin deux mille neuf.

M^e Nathalie Lauzière
Directrice générale



Merci à M. Pelosse, à la Municipalité de Saint-Placide ainsi qu'à nos fidèles parents bénévoles qui nous ont permis de vivre le projet sport du mois de mai à vélo au Parc National d'Oka! Nous avons pédalé pendant 1 h 30, dîné au Littoral et joué sur la plage! Hourra! Superbe journée ensoleillée!

Les élèves de 5^e et 6^e année de l'École de l'Amitié



Saint Placide le 26 mai 2009

AVIS PUBLIC

**L'OBNL LA PLACIDIENNE, Habitations
Pour personnes autonomes 55 ans et plus**

**A 4 SUBVENTIONS AU SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)
DE DISPONIBLE**

CONDITIONS OU CRITÈRES À RESPECTER :

- Remplir le formulaire « demande de logement à loyer modique » que vous pouvez vous procurer au bureau municipal ou en téléphonant à :
 - ⇒ M^{me} Irène Campeau : 450-258-2909 ou
 - ⇒ M^{me} Claire Guindon : 450-537-3994
- Fournir les preuves de revenus de tous les membres de votre ménage (relevés, rapport d'impôt et avis de cotisation) ;
- Fournir le bail attestant de votre résidence actuelle ;
- Être citoyen canadien ou résident permanent du Québec ;
- Avoir des revenus bruts égaux ou inférieurs au montant suivant :
 - ⇒ Personne seule ou couple : 24 000 \$/an
 - ⇒ 2 ou 3 personnes sauf couple : 28 000\$/an
 - ⇒ 4 ou 5 personnes : 33 000 \$/an
 - ⇒ 6 personnes : 43 000 \$/an
- Note : D'autres conditions pourraient être à respecter.

**DANS LE CHOIX DE SES MEMBRES, NOTRE
ORGANISME RESPECTERA LA CHARTE QUÉBÉCOISE
DES DROITS DE LA PERSONNE ET N'EXERCERA
AUCUNE DISCRIMINATION**

Modalités d'inscription

Pour l'organisme :

**Contactez : M^{me} Irène Campeau 450-258-2909 ou
M^{me} Claire Guindon 450-537-3994**

Les demandes doivent être déposées dans les **trente (30) jours** qui suivent la date de publication du présent avis, à l'adresse suivante :

**La PLacidienne,
59, rue de l'Église,
Saint-Placide, Québec, JOV 2B0**

Cet avis est conforme aux articles 9, 10, 11 et 14 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.